

sur l'état du règlement fourni au producteur. En plus de payer les primes, l'Office du ravitaillement en produits agricoles alimentaires a des pouvoirs étendus et des responsabilités relativement à la production des vivres en temps de guerre au Canada et à sa diversion aux usages de priorité.

En vertu du programme des prix et des subventions en temps de guerre, la production totale de lait passe de 15,800,000,000 de livres en 1939 à 17,600,000,000 de livres en 1944. Des primes à des taux divers sont utilisées conjointement avec le contrôle de la diversion pour diriger les approvisionnements vers les débouchés désirés. Il a été payé des primes sur la production du lait pour la vente en nature en vue de faire face à la demande accrue des camps militaires, des villes et villages où il y a une augmentation de la population en raison de l'établissement d'industries de guerre, ainsi que dans les régions où un plus grand pouvoir d'achat du public en général a augmenté la consommation. Des primes ont été versées sur une base sélective dans ces régions marchandes où, de toute évidence, il se serait produit une insuffisance. Les Canadiens consomment environ 19 p.c. plus de lait qu'avant la guerre.

Il est également payé des primes sur le gras de beurre utilisé dans la fabrication du beurre de crèmerie et sur le lait employé dans la fabrication du fromage cheddar et des produits concentrés du lait. Bien qu'il ait été nécessaire de rationner le beurre, le Canada en consomme encore plus qu'avant la guerre; de fortes quantités de fromage et de produits concentrés du lait sont exportées pour répondre aux besoins des Nations Unies outre-mer. Le paiement de primes sur le lait et ses produits en 1944 s'élève à environ \$45,000,000.

Les producteurs de tomates, de maïs, de pois, de haricots verts et jaunes qui livrent ces produits pour la mise en conserve ont droit à des primes en plus d'un prix équivalant à celui qui a été payé pour la récolte de 1941 ou d'un prix supérieur convenu. Les producteurs de fraises, framboises, mûres de Logan, groseilles et cassis ont droit à la prime sur cette portion de leur récolte qui est mise en conserve ou convertie en confiture. Il a été possible ainsi de maintenir et même d'augmenter la production de ces denrées alimentaires en demande pour la vente aux prix plafond domestiques. En 1944, le paiement de primes sur ces récoltes s'élève à environ \$2,500,000.

**Commissions de produits.**—En étroite collaboration avec l'Office du ravitaillement en produits agricoles et l'Office du ravitaillement en produits agricoles alimentaires travaillent trois commissions de produits, qui achètent et expédient des produits canadiens de la ferme en vertu de contrats conclus à la suite d'ententes avec d'autres gouvernements. La Commission des viandes (antérieurement la Commission du bœuf) joue le rôle d'agence remplissant les stipulations de notre entente avec le Ministère britannique des Vivres relativement au bacon et autres viandes. L'Office des produits laitiers agit au même titre au sujet du fromage cheddar canadien dont a besoin le Royaume-Uni, et prend les mesures propres à assurer les approvisionnements nécessaires d'autres produits laitiers pour la Grande-Bretagne et le marché domestique. L'Office des produits spéciaux a la responsabilité de fournir au Royaume-Uni ou à toute nation alliée certains produits de la ferme canadienne (autres que la viande et les produits laitiers), tels les œufs, les fruits, les substances végétales, la fibre de lin et les semences.

**Bureau Fédéral de la Statistique.**—La grande et complexe expansion des statistiques canadiennes dans de nombreux domaines depuis vingt ans et le travail accompli par le Bureau Fédéral de la Statistique pour fournir une base statistique à l'étude de l'économie ont grandement facilité le passage d'une économie de temps